



**COMMUNIQUÉ DE LA
MUNICIPALITÉ
N° 1/2013-2014**

du 8 juin au 23 août 2013

Renens, le 23 août 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

1. Sous la loupe

Prix d'encouragement de la Ville de Renens à des étudiants de l'ECAL

La Municipalité a décidé en 2013 de décerner deux Prix d'encouragement de Fr. 2'000.- chacun à des élèves de première année master et deuxième année bachelor de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), toutes filières confondues. Le choix s'est porté sur Mme Laurence Rasti, 2^{ème} année bachelor en communication visuelle/photographie, domiciliée à Vessy, et M. Marc Dubois, 2^{ème} année bachelor en communication visuelle/media and interaction design, domicilié à Renens. En plus du prix, les lauréats auront l'occasion de présenter leur travail lors d'une exposition prévue à l'espace CJS en début d'année 2014.

Ces prix reflètent les liens réguliers entretenus avec l'ECAL depuis ces dernières années, avec différentes sections: cinéma, avec les projections de films d'étudiants sur la Place du Marché, design avec les Design Days, arts visuels avec plusieurs interventions dans l'espace public, par exemple.

Renens entreprise formatrice – point sur les apprentis

Le nombre de jeunes faisant leur formation dans le cadre d'un apprentissage fait toujours l'objet d'une attention très soutenue et toutes les Directions participent à la formation professionnelle. Il y a lieu de préciser également que des stages dans le cadre d'écoles professionnelles sont organisés ainsi que des stages probatoires.

En juillet 2013, 4 apprenti-e-s ont terminé avec succès leur formation auprès de la Ville de Renens. Il s'agit de 3 employés de commerce et 1 horticulteur-paysagiste. Un agent d'exploitation a également obtenu brillamment son CFC en cours d'emploi (art. 32).

Un apéritif en leur honneur a été organisé le 3 juillet 2013, la Municipalité a pu ainsi les féliciter et leur souhaiter plein succès pour leur avenir professionnel.

Au début de cette année scolaire 2013-2014, 12 apprenti-e-s poursuivent leur apprentissage, 5 nouveaux apprentis et 2 stagiaires en maturité professionnelle débutent leur formation. Un

collaborateur entamera également la formation d'agent d'exploitation en cours d'emploi (art. 32 LFP).

Certains secteurs restent toujours peu attractifs, dans lesquels il est difficile d'attirer des candidats. C'est le cas notamment du métier d'agent d'exploitation.

Dès lors, la Ville de Renens compte 17 apprenti-e-s et 2 stagiaires dans les métiers suivants :

Employé-e de commerce :	6
Horticulteur-paysagiste :	3
Agent d'exploitation :	2
Peintre en bâtiment :	1
Informaticien :	1
Assistant-e socio-éducatif-ve :	4
Stagiaire assistante socio-éducative :	1
Stagiaire MPC :	1

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- d'accepter l'abaissement de la vitesse de 70 km/h à 60 km/h sur la **route de Cossonay**, sur la partie située entre le n° 174 et la sortie de la localité de Renens, direction Crissier. Il s'agit d'une demande de la Commune de Crissier qui va abaisser la vitesse autorisée sur le tronçon situé sur son territoire dans le cadre de ses mesures d'assainissement phonique des routes communales. A noter qu'un abaissement à 50 km/h est impossible car cet axe n'est pas encore requalifié. Renens avait fait une demande similaire il y a quelques années, en accord avec Prilly et Crissier, pour un abaissement général de la vitesse de cette route demandée par des riverains et relayée au Conseil communal. La demande avait été acceptée par le Voyer sur Prilly et sur Renens, mais seulement jusqu'au niveau du carrefour du Ch. de Jouxpens. Cette nouvelle demande, justifiée cette fois pour des questions d'obligation d'assainissement du bruit à Crissier et de cohérence dans le régime de vitesse sur ce tronçon, permet de répondre partiellement au souhait des riverains ;
- de participer au **Clean-Up Day** du 21 septembre 2013 par la tenue d'un stand de sensibilisation à la propreté de l'espace public sur la Place du Marché, par la mise en place d'une collecte volontaire de mégots de cigarettes par des citoyens et le versement d'un don à la Fondation Théodora. Voir aussi www.clean-up-day.ch ;
- suite à la démission du secrétaire municipal M. Jean-Daniel Leyvraz du **conseil de fondation des Ateliers de la Ville de Renens**, de nommer M. Nicolas Servageon, actuel adjoint de M. Leyvraz, pour le remplacer en tant que deuxième représentant de la Municipalité aux côtés de la syndique. M. Servageon est déjà fortement impliqué dans la restructuration des Ateliers de la Ville de Renens et entretient des contacts très réguliers avec les autorités cantonales et régionales de promotion économique, ainsi qu'avec la nouvelle Association InnoVaud ;
- d'allouer la somme prévue au budget 2013 à la **permanence "contact-chômage"** de l'EFRE et de refacturer aux autres communes de l'Ouest leur participation annuelle selon le lieu de domicile des usagers. La subvention pour Renens se monte à Fr. 13'455.- pour 356 usagers ;
- d'accepter les **tarifs de gestion des déchets** urbains industriels et commerciaux pour la facturation du 1^{er} semestre 2013, basés sur les coûts réels de 2012. Le tarif sera le même

qu'en 2012. Le 2^{ème} semestre 2013 sera facturé selon le système des taxes forfaitaires pour entreprises introduit dès le 1er juillet 2013 ;

- de mettre à disposition de l'entreprise **UBS SA** (sise aux Baumettes) comme lieu de rassemblement en cas de sinistre majeur de ses bureaux et pour l'organisation d'un exercice d'évacuation bisannuel, le préau et une salle de gymnastique de Verdeaux. L'exercice se déroulera pendant les vacances scolaires ;
- d'octroyer le **permis de construire** relatif à la transformation de la piscine à la Société coopérative de la piscine de Renens ;
- d'adjuger, dans le cadre des plans de **quartier du Chêne et de Kodak**, les mandats d'étude pour les ingénieurs en mobilité, les ingénieurs en environnement et les géomètres. Ceci permettra de préciser les différentes thématiques, telles que la densité, la mobilité, les questions environnementales, paysagères et foncières ;
- de valider les documents du plan de quartier P41 "**Les Entrepôts**" suite à l'examen préalable des services cantonaux, en particulier pour les modifications principales portant sur la diminution des places de parcs, les affectations des rez des bâtiments côté voies CFF à de l'artisanat exclusivement et sur la modification des objectifs en matière de performance thermiques des bâtiments. Après cet ultime contrôle par les instances cantonales, le plan de quartier pourra être mis à l'enquête publique du 26 août au 24 septembre 2013 ;

Une séance d'information au public a été organisée sur place à la rue du Silo le 26 août à 19h00 en présence notamment de M. Pascal Broulis et de Mme Anne-Catherine Lyon, des représentants de la Municipalité et des CFF et un préavis sera déposé au Conseil communal pour l'approuver ;

- de donner un accord de principe à **Cadouest** pour que le tracé du développement vers l'ouest du réseau de conduite de chauffage à distance transite sur les parcelles communales sises à la rue du Lac-av. du Censuy. Les modalités de cession de ces servitudes doivent encore être définies ;
- de fixer l'**inauguration officielle du parc des Paudex** au jeudi 24 octobre 2013 avec la plantation du verger par la population dès 17h00, suivie d'une partie officielle dès 18h30. Le Conseil communal est d'ores et déjà cordialement convié à cette manifestation ;
- d'octroyer au bureau AGN Architectes Sàrl à Lausanne, le permis de construire relatif à la rénovation de la **Ferme des Tilleuls** à la rue de Lausanne 52, parcelle N° 686, propriété de la Ville de Renens et de lever les oppositions qui portent essentiellement sur la destination finale de la ferme à un but autre que culturel ;
- d'accepter le principe de l'**échange gratuit, avec les CFF**, des emprises nécessaires au projet d'aménagement de la gare de Renens ainsi que de la 4^{ème} voie entre Lausanne et Renens dans le cadre du dossier de procédure d'approbation des plans (PAP) du chantier 2-Gare de Renens;
- la **Bibliothèque du Léman** ouvre ses portes le mardi de 10h15 à 20h (horaire continu), en lieu et place de 10h15-11h30 et 14h-20h élargissant ainsi les heures d'ouverture par semaine de 17 heures 15 à 19 heures 45. Cette modification fait suite à un sondage effectué auprès des utilisateurs.

La Municipalité a pris acte :

- de la présence de la **bibliothèque du Léman à la piscine** durant cet été. Une heureuse initiative qui a permis tant à des jeunes que des adultes de pouvoir bénéficier

gratuitement des nombreux livres qui ont été mis à disposition. Cette prestation a pu se réaliser grâce au stock de livres trié à l'occasion de la fin de la saison de la bibliothèque (désherbage) ;

- de l'organisation par le secteur Jeunesse de la **Fête du quartier du Simplon**, en collaboration avec les enseignant-e-s du collège du Simplon le samedi 22 juin 2013. Cette fête de quartier a été l'occasion de présenter tout le travail effectué, comme par exemple les animations des "Quartiers de l'Amitié" qui se sont déroulées jusqu'en octobre 2012 et ont repris dès le mois de mai 2013. Diverses activités musicales et scéniques ont également été proposées par les élèves, par des parents et par des associations du quartier. Près de 500 personnes étaient présentes pour un joli moment de convivialité ;
- de l'organisation de la troisième **Feria flamenca** à Renens par l'Association Al-Andalus du 28 au 30 juin 2013, soutenue par la Ville ;
- des nouvelles dispositions d'organisation des devoirs surveillés, devenus "**devoirs accompagnés**" qui sont repris dès la rentrée 2013 par la Ville de Renens via le service Culture-Jeunesse-Sport. En effet la mise en œuvre du concordat Harnos (harmonisation scolaire) prévoit que les classes concernées par les devoirs accompagnés (4^{ème} à 8^{ème} Harnos, autrefois 2^{ème} à 6^{ème} primaire) seront désormais toutes attribuées aux Etablissements primaires Est et Ouest ;
- du **projet photographique** sur Renens qui sera mené par des étudiants de l'ECAL toute l'année 2013-14 sous l'égide de deux professeurs de photographie. Ce projet de reportage photographique nécessite des contacts de la part des élèves auprès de sociétés, associations, groupements, entreprises, services publics et habitants de Renens. La Municipalité rédigera un courrier demandant de réserver un bon accueil aux étudiants de l'ECAL dans le cadre de leur démarche ;
- de la projection en plein air et gratuite "**La Piazzetta**" les 23 et 24 août à 21h sur la Place du Marché des films *L'Enfant d'en Haut* (film dramatique d'Ursula Meier, Suisse, 2012) et *Là-Haut* (film d'animation de Pete Docter et Bob Peterson, USA, 2009). Les deux soirées débiteront par la projection de deux courts métrages. En cas de météo défavorable, les projections auront lieu à la Buvette de la Salle de spectacles à partir de 20h ;
- de l'organisation des "**quartiers de l'Amitié**" au Simplon, à la rue du Lac et à Florissant durant tout l'été les mercredis, jeudis et vendredis entre 14h et 17h. Cette année, un projet de construction de Djembé est proposé dans les trois quartiers ;
- de la mise en œuvre d'un programme d'activités sportives en milieu urbain intitulé "**En ville, en forme**" destiné à la population adulte, ainsi qu'à l'intention des jeunes mamans, qui aura lieu tous les mercredis du 4 septembre au 9 octobre 2013 au départ de la Place du Marché en direction de différents parcs et lieux de promenade aux environs du centre-ville. Le projet encadré par une monitrice expérimentée est proposé gratuitement à la population. Plus d'infos sur renens.ch et par l'intermédiaire de flyers ;
- de la remise officielle du **label "Cité de l'énergie"** qui aura lieu le 6 septembre 2013 à Berne. Après 2005 et 2009, la commission du label de l'Association "Cité de l'énergie" a renouvelé, pour la troisième fois, son label à la Ville de Renens. Une soirée thématique d'information et de promotion du label "Cité de l'énergie" sera par ailleurs organisée à la buvette de la Salle de spectacles le jeudi 21 novembre 2013 dès 19h00 ;
- que le troisième **cours de communication interculturel pour les concierges** d'immeubles s'est déroulé à entière satisfaction des participants. Ce cours a eu lieu sur deux matinées et a réuni 16 participants. Cette année a été marquée par la présence de M. Schweingruber, responsable environnemental en charge du dossier sur le tri des

déchets. Après une présentation de l'entrée en vigueur de la taxe au sac des déchets à Renens, les concierges ont pu poser toutes les questions en lien avec le sujet. Ce moment a été très apprécié par les concierges qui ont pu trouver des réponses à toutes les interrogations qui les habitaient ;

- que pour la 5^{ème} année consécutive, l'activité intégrative et créatrice de lien social pour les enfants allophones démarrant le Cycle initial "**Sur le Chemin de l'Ecole**" s'est tenue entre le 23 avril et le 26 juin. Cette année, les enfants inscrits ont été répartis sur deux matinées, à savoir le mardi matin et le mercredi matin. Le nombre de séances est passé à 10, contre 8 l'année dernière, de même que celles-ci se sont déroulées sur 2 heures; une durée qui permet de bien faire le tour de la thématique abordée ;
- de participer à la **Semaine européenne de la mobilité** en septembre 2013 en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois et le canton. Comme chaque année, la Ville de Renens se joint à cet événement afin de promouvoir les transports publics, le vélo et la marche. Au programme en particulier l'inauguration de la nouvelle station de vélo libre-service (publibike) à la gare le vendredi 20 septembre, une balade du chemin des sens avec Pierre Corajoud le 28 septembre et un encouragement à tester d'autres formes de mobilité (vélos, bus) au biais du "mix-transport" du 16 septembre au 10 octobre ;
- de valider le **projet de plan de quartier Malley-gare**, dont l'élaboration a été confiée par les Communes de Prilly et Renens au Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), avec l'appui d'un groupe de projet et de l'envoyer pour examen préalable aux services cantonaux.

3. Evolution du nombre de chômeurs et demandeurs d'emploi à Renens

Nombre de personnes en recherche d'emploi			
	chômeurs	autres demandeurs d'emploi	total
Juin 2012	765	280	1045
Décembre 2012	913	285	1198
Juin 2013	778	310	1088

Taux de chômage				
	Renens	OL	Vaud	Suisse
Juin 2012	7.6	5.2	4.3	2.7
Décembre 2012	9.1	6.6	5.1	3.3
Juin 2013	7.8	5.6	4.7	2.9

La comparaison détaillée des taux de chômage à Renens entre juin 2012 et juin 2013 montre une progression annuelle de +0.2 point à laquelle s'est ajoutée une forte variation saisonnière (taux de chômage 9.1% en décembre). Cette tendance est aussi constatée à l'échelle de l'Ouest lausannois et du canton où la progression annuelle de juin à juin a même été plus forte (+0.4 point). A fin juin 2013, la répartition renanaise des demandeurs d'emploi entre hommes et femmes reste à peu près la même que durant la période précédente (54.5% hommes et 45.5% femmes); la proportion de Suisses est d'environ 32%. Les plus de 50 ans représentent 22.7%, alors que les jeunes de moins de 20 ans représentent 2.4%.

A l'échelle du canton, les branches économiques rassemblant le plus de demandeurs d'emploi à fin juin 2013 sont : hébergement et restauration (9.3%), commerce de détail (8.6%), santé humaine et action sociale (7.6 %), construction (7.0%), commerce de gros (5.2%), enseignement (3.8%) et transports et entreposage (3.0%). Les pourcentages constatés pour chacune des autres branches recensées sont inférieurs à 3%.

Définitions

Chômeurs : toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

Demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

Taux de chômage : le ratio en pourcents entre le nombre de chômeurs et le chiffre de la population active selon le recensement fédéral de la population RFP 2010.

Sources

STATVD (PISE), SDE VD, SBT/SECO (PLASTA)

4. Dénombrement des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants au 1^{er} juin 2013

Comme chaque année, l'Office communal du logement s'est fait le relais du Département des Finances et des Relations Extérieures. L'enquête sur les logements vacants est effectuée en application de l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993 ; le dénombrement des locaux industriels et commerciaux vacants a pour base légale le Règlement d'application du 7 février 2000 de la loi du 15 septembre 1999 sur la statistique cantonale. Ces deux législations prévoient que la participation au dénombrement est obligatoire pour les communes, les propriétaires et les gérances immobilières. Nous avons donc demandé par courrier les chiffres des gérances et propriétaires selon les listes actuellement en notre possession.

Le dénombrement des logements vacants au 1^{er} juin 2013 montre pour Renens 4 appartements disponibles à la location et 3 à la vente. Pour ce qui est des locaux commerciaux et industriels, le chiffre est de 18, pour un total de 9'042 m².

LA MUNICIPALITÉ

Annexe : Communication spéciale de la Municipalité relative à la révision des statuts de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) – Conséquences pour la commune et ses employés

Révision des statuts de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) – Conséquences pour la commune et ses employés

La CIP a dû réviser ses statuts pour s'adapter aux nouvelles exigences de la législation fédérale applicable aux caisses publiques de prévoyance. Jusqu'à maintenant, seules les caisses privées avaient l'obligation de garantir un taux de couverture à 100%, les caisses publiques étant considérées comme couvertes par la permanence du statut des collectivités publiques. Selon la nouvelle législation, un taux de couverture de 80% est maintenant exigé, avec une période d'adaptation jusqu'en 2052. Ceci exige une recapitalisation conséquente, même de caisses publiques comme la CIP ayant un taux de couverture considéré comme satisfaisant (67% en 2011, 69,95 début 2013). En sus de ce changement légal, l'augmentation de l'espérance de vie, de 2 ans et demi ces 15 dernières années, a également joué un rôle dans cette adaptation.

Le Conseil d'administration de la CIP, constitué paritairement de représentants des employeurs et des employés, s'est attelé à cette recapitalisation et à la révision des statuts qu'elle entraîne depuis près de 2 ans. Le 13 juin, l'Assemblée des délégués a adopté le projet à une très large majorité (79 oppositions, 16 abstentions sur 685 délégués). Elle était constituée pour Renens par une délégation paritaire de 5 Municipaux et de 5 représentants des assurés. Cette révision des statuts entrera en vigueur en 2014.

Principes de la révision

Les efforts financiers sont de 600 millions, et ils ont été répartis paritairement entre les employeurs et les employés, dans une moindre mesure sur les pensionnés, mais pas de la même manière ni sur la même durée. L'effort a été réparti dans le temps, pour ne pas le concentrer sur une génération seulement, avec également des mesures transitoires pour les assurés proches de la retraite. Les deux parties ont décidé de maintenir la forme juridique de droit public de la caisse et le principe de la garantie des communes et des employeurs affiliés. Le principe de primauté des prestations et l'objectif de rente à 60% a également été réaffirmé.

Effets pour les assurés

Ces effets sont répartis sur 38 ans, soit jusqu'en 2052 et ils ont été axés sur une réduction des prestations et non sur l'augmentation des cotisations. En contre-partie, les possibilités individuelles d'anticipation de la retraite ont été assouplies (rachat, préfinancement défiscalisé pour départ anticipé).

Les assurés verront leur durée d'assurance augmenter, passant de 36 à 40 années de cotisation. L'âge d'entrée minimum dans le plan ordinaire de la caisse a été fixé à 23 ans au lieu de 22 ans et l'âge terme a été repoussé d'une année, de 62 à 63 ans.

Le calcul des rentes à l'âge terme se fera sur la base du salaire cotisant des dix dernières années au lieu de trois actuellement.

Les pensionnés sont touchés également par la dissolution d'une provision de 17 millions constituée pour indexation future des rentes.

Effets pour les employeurs

Ils ont été répartis au début de la période concernée, sur 17 ans, afin de respecter ainsi un palier intermédiaire de 75% de taux de couverture, exigé par la loi pour 2032. Cette contribution de recapitalisation se fait sous la forme d'une cotisation employeurs de 3% supplémentaire, la faisant donc passer de 16 à 19% de la masse salariale pendant 17 ans, soit jusqu'en 2030 y compris.

Conséquences financières pour la commune de Renens

Pour 2014, la charge pour la ville de Renens a été estimée à Fr. 470.000, et est d'ores et déjà incluse dans la préparation du budget 2014. Sur 17 ans, c'est donc un montant total de pratiquement 8 millions (7,99) qui peut être estimé, ceci sans tenir compte des évolutions de la masse salariale et des employés.

A ceci s'ajoute les effets plus ou moins directs de ces modifications qui touchent donc également diverses associations intercommunales ou régionales affiliées elles aussi à la CIP. Pour PolOuest par exemple, ce montant a été évalué en 2014 à Fr 126.000 pour la commune (soit notre part de 30.18% du montant total pour PolOuest, Fr 417.000).

La Municipalité de Renens est parfaitement consciente des efforts demandés et consentis de part et d'autre. Elle a participé aux séances d'information de la CIP, a eu des échanges et contacts avec la délégation des employés de la ville, et a regretté que des variantes n'aient pas été proposées plus tôt dans la discussion. Mais elle a finalement estimé que c'était la solution la moins dommageable qui a été adoptée, dans un contexte politique et législatif qui lui est imposé. La CIP s'est engagée à revoir tous les cinq ans le plan de recapitalisation et la Municipalité veillera à ce que des modifications puissent être apportées, si l'évolution de la situation financière de la caisse le permettait.

Renens, le 21 août 2013

LA MUNICIPALITÉ